

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 8,9% % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 7900 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 150000 € : 7,9% % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 250000 € : 6,9% % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250001 € et 350000 € : 5,9% % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 350001 € : 4,9 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 399 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

VENTE EN VIAGER libre ou occupé

8,9% TTC de la valeur vénale libre du bien

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :
inclus dans les Honoraires de négociation et d'entremise ci-dessus

Honoraires à la charge du locataire :
8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

à la charge du preneur: 20% du loyer annuel HT et hors charges